

L'entrepreneuriat, une clé pour la croissance, l'emploi et la compétitivité

Lancées par le ministère des Classes moyennes et du Tourisme, le ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers, les 'Journées création et développement d'entreprises' ont permis aux futurs créateurs et repreneurs d'entreprises ainsi qu'aux entrepreneurs qui souhaitent développer leur affaire de rencontrer les acteurs-clé et de s'informer. Alors qu'elles viennent tout juste de s'achever, Françoise Hetto-Gaasch, ministre des Classes moyennes et du Tourisme, nous a accordé un entretien sur la nécessité d'entreprendre et sur les mesures gouvernementales en faveur de l'entrepreneuriat.

“ Nous avons besoin de davantage de personnes chez qui germent les idées et qui sont prêtes à prendre les risques nécessaires pour démarrer, reprendre ou développer une entreprise ”

Quels sont les enjeux du dynamisme entrepreneurial et de l'innovation pour l'économie luxembourgeoise?

La croissance, le maintien de l'emploi et la compétitivité passent obligatoirement par le dynamisme entrepreneurial et l'innovation. Sans esprit d'entreprise, il n'y a plus de création ou de reprise d'entreprise et plus de développement des entreprises déjà créées. Or, nous le savons tous, l'entrepreneuriat existant n'est pas suffisant pour relancer la croissance économique, tant à l'échelle européenne qu'à l'échelle luxembourgeoise. Mais, il n'y a pas de création d'entreprise sans entrepreneurs, c'est-à-dire sans ces personnes chez qui germent les idées et qui sont prêtes à prendre les risques nécessaires pour faire démarrer, reprendre ou développer une entreprise. Nous avons besoin de davantage de personnes de ce genre. Et surtout n'oublions pas que si nous voulons atteindre les objectifs fixés par la stratégie 2020, à savoir un taux d'emploi de 75%, il nous faudra davantage encourager les femmes compétentes et motivées à faire partie du monde de travail, tout en sachant que cela implique un meilleur partage des responsabilités familiales.

En ce qui concerne l'innovation, les rapides et continus bouleversements technologiques exigent une réactivité constante et adéquate de nos entrepreneurs. Investir dans la recherche et l'innovation est donc une question de survie de notre économie.

La période du 3 au 9 octobre 2011 était consacrée Semaine européenne des PME et pas moins de 34 manifestations étaient organisées en cet honneur au Grand-Duché. Quel rôle les PME ont-elles à jouer?

Le rôle des PME n'est pas négligeable. Avec environ 20.000 entreprises et 180.000 emplois, autrement dit quelque 50% de la force de travail globale, le secteur des classes moyennes constitue un pilier de notre économie. Durant les années marquées par un essor économique, presque 1.000 entreprises nouvelles ont été créées annuellement. Ce dynamisme se reflète également dans l'évolution du nombre d'autorisations d'établissement accordées par le ministère des Classes moyennes et du Tourisme et les investissements accompagnés par ce dernier.

Aider à la création et au développement des PME signifie aider l'ensemble de l'économie à retrouver toute sa vigueur et une croissance soutenue.

Dans ce contexte, je dois vous dire que nous pouvons être fiers de l'évaluation réalisée par la Commission européenne et reprise dans la fiche technique SBA "Small Business Act" concernant le Luxembourg. Ce document concernant l'ensemble des Etats membres a été présenté à la presse européenne le 4 octobre dernier. Pour le Luxembourg, il met en exergue, notamment, que «la croissance des PME a considérablement et constamment dépassé celles de leurs homologues de l'UE au cours des dernières années, et que le secteur des PME connaît une extension rapide, avec une augmentation nette de 23% du nombre de PME (entre 2003 et 2010) et 25.000 nouveaux emplois». Cette étude ajoute que «épargnée des effets dévastateurs de la crise, la croissance devrait se maintenir à un bon rythme dans les années qui viennent». Quoiqu'il en soit, je me dois d'ajouter qu'il est évident que l'impact de la crise mondiale sur les PME et l'entrepreneuriat s'est fait également ressentir au Luxembourg, même si c'est dans une moindre mesure que dans d'autres Etats membres de l'Union européenne. Les PME méritent donc une attention toute particulière dans ce contexte difficile.

En quoi l'environnement social, réglementaire, administratif et fiscal est-il particulièrement favorable au Luxembourg?

Je ne vous parlerai pas du contexte social et fiscal, tout un chacun étant suffisamment informé à ce sujet. En ce qui concerne l'environnement réglementaire et administratif, nous continuons nos efforts en matière de simplification de l'environnement des entreprises ; la simplification administrative constitue une des priorités du gouvernement. À titre d'exemple, depuis plusieurs années, tous nos projets législatifs sont munis de fiche d'impact comprenant également un test PME en application du principe "Think small first". La priorité aux PME est le domaine qui selon

la Commission européenne enregistre la meilleure performance au Luxembourg par rapport à la moyenne européenne, ce qui s'explique selon elle par une évaluation généralement positive des contraintes administratives imposées aux entreprises, ainsi qu'une communication publique et une simplification des règles de procédures de loin supérieures à la moyenne européenne. Par ailleurs, la récente refonte du droit d'établissement a entraîné l'abrogation de la loi du 28 décembre 1988 telle que modifiée. Comme vous le savez peut-être déjà, la nouvelle loi du 2 septembre 2011 n'est pas une énième modification du texte de base existant mais une refonte complète, cohérente et novatrice. Cette loi apporte des changements tant fonctionnels que sur le fond, destinés à stimuler, à faciliter et à accompagner la volonté d'entreprendre, qui en constitue le véritable fil rouge.

En matière commerciale, la loi revalorise la formation de base CATP/DAP qui suffit à l'accès à la profession. Il en va de même d'une pratique professionnelle de trois années, quelle que soit la nature de cette occupation, ou, comme auparavant, de l'accomplissement avec succès de la formation accélérée organisée par la Chambre de Commerce ou toute formation considérée comme équivalente. Les professions de l'HORECA devront accomplir, en plus des conditions d'accès à une activité commerciale, une formation portant sur les règles d'hygiène des denrées alimentaires.

En matière artisanale, l'exigence d'un brevet de maîtrise est maintenue pour les activités "liste A / métiers principaux", mais de nouvelles passerelles d'équivalence sont créées pour les titulaires d'un DAP/CATP qui ont travaillé au moins six années dans des fonctions dirigeantes dans l'activité artisanale de liste A pour laquelle l'autorisation est sollicitée, ou dans une partie essentielle de celle-ci. De nouvelles passerelles d'équivalence sont également créées pour les artisans qui possèdent une autorisation d'établissement pour l'exercice d'une activité nécessitant un Brevet de Maîtrise, s'ils ont travaillé dans une partie essentielle d'une activité artisanale connexe pendant trois années.



En ce qui concerne l'accès aux activités "liste B / métiers secondaires" pour les personnes dépourvues de DAP/CATP, il est facilité: l'expérience professionnelle de trois années dans la branche concernée ne doit plus obligatoirement être effectuée, comme auparavant, dans des fonctions dirigeantes.

Quelles sont les mesures de soutien existantes? Quels efforts reste-t-il à faire?

Des services de soutien performants et gratuits sont prestés quotidiennement par les Chambres de Commerce et des Métiers qui ont mis en place des services spécialisés pour la création et la reprise d'entreprises. Puis, n'oublions pas les initiatives de coaching et de mentoring. Quant aux aides financières pour la création, la reprise et le développement des entreprises, elles sont à ce point si nombreuses et diversifiées que je conseille aux personnes intéressées de consulter:

<http://www.guichet.public.lu/fr/index.html>. Je tiens à signaler à ce sujet que nous sommes, ensemble avec la Finlande, les seuls pays de l'UE où l'accès au financement ne représente pas d'entrave au développement des entreprises.

Quant aux efforts à faire, je citerai deux revendications de nos entrepreneurs, la première concerne le manque de terrains pour pouvoir implanter leurs entreprises. Les travaux pour le plan sectoriel "zones commerciales et artisanales" avancent, j'espère donc que ce problème trouve rapidement une solution. La seconde inquiétude de nos chefs d'entreprise concerne la difficulté toujours croissante à trouver une main d'œuvre qualifiée. Le réservoir de la Grande Région est déjà surexploité. Nous devons donc mieux orienter notre jeunesse à choisir des études et des métiers en adéquation avec la demande, sinon je ne sais pas où nous irons chercher nos futurs collaborateurs dûment formés.

“ La nouvelle loi du 2 septembre 2011 est une refonte complète, cohérente et novatrice ”
